



CA de l'Albigeois (C2A) (Siren : 248100737)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté d'agglomération (CA)
Commune siège	Albi
Arrondissement	Albi
Département	Tarn
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	31/12/2002
Date d'effet	04/03/2011

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	Mme Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	COMMUNE D'ALBI
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	81000 ALBI
Téléphone	05 63 49 10 10
Fax	05 63 49 10 50
Courriel	beatrice.labarre@grand-albigeois.fr f.olivier@c2afr.com
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	ASSAINISSEMENT

Population

Population totale regroupée	84 551
Densité moyenne	399,50

Périmètre

Nombre total de communes membres : 16

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
81	Albi (218100048)	50 759
81	Arthès (218100188)	2 551
81	Cambon (218100527)	2 176
81	Carlus (218100592)	694
81	Castelnau-de-Lévis (218100634)	1 632
81	Cunac (218100741)	1 618
81	Dénat (218100790)	808
81	Fréjairolles (218100972)	1 359
81	Lescure-d'Albigeois (218101442)	4 670
81	Le Sequestre (218102846)	1 837
81	Marssac-sur-Tarn (218101566)	3 274
81	Puygouzon (200063360)	3 544
81	Rouffiac (218102325)	634
81	Saint-Juéry (218102572)	6 932
81	Saliès (218102747)	842
81	Terresac (218102978)	1 221

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 45

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie (MDE)
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution)
- Assainissement collectif
<i>Assainissement collectif des eaux usées Assainissement des eaux pluviales : collecte et traitement des eaux de ruissellement de voirie dont réseaux, branchements, avaloirs, grilles, décanteurs, ouvrages de stockage, ouvrages d'absorption, bassins de rétention)</i>
- Assainissement non collectif
<i>Assainissement non collectif des eaux usées</i>
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Lutte contre les nuisances sonores
<i>assistance technique en matière de prévention de la pollution de l'air, des sols, des nuisances sonores et de prévention des risques sanitaires</i>
- Lutte contre la pollution de l'air
<i>Lutte contre la pollution de l'air</i>

- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines
- Gestion des eaux pluviales urbaines
<i>Pluvial : délimitation des zones ou des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et du ruissellement ainsi que des zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et en tant que de besoin le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elle apporte au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement Avis en matière de rejet d'eau pluviale sur les voiries et espaces publics lors de la création de nouvelles imperméabilisations (privées ou publiques)</i>
- Autres actions environnementales
<i>- réalisation de tous investissements tels que travaux, aménagements, acquisitions foncières nécessaires à l'aménagement des cours d'eau bénéficiant d'une déclaration au titre de travaux d'intérêt général ou d'urgence pour la protection contre les inondations et les pollutions de tous ordres sur le périmètre communautaire ; - création de tous ouvrages et notamment les bassins de rétention pouvant réguler le débit des cours d'eau ainsi que toutes actions pour la réalisation d'études, l'exécution de travaux et l'exploitation de ces ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence ; - études d'intérêt général, animation et coordination des actions relatives à la gestion intégrée de la rivière Tarn et de son bassin versant, notamment le suivi, l'animation et la réalisation du contrat de rivière Tarn (81) ; - élaboration du SAGE Agout (élaboration et mise en oeuvre du SAGE, étude d'intérêt général, animation et communication) Selon les critères de définition communautaire suivants : * le cours d'eau dispose d'une déclaration au titre de travaux d'intérêt général ou d'urgence correspondant aux compétences de la communauté d'agglomération de l'Albigeois ; * la problématique à traiter intéresse au moins deux communes du périmètre de l'agglomération. Les communes peuvent demander la reconnaissance d'intérêt communautaire ; celui-ci est apprécié en fonction des compétences de la communauté d'agglomération de l'Albigeois ; en cas d'accord, celle-ci assure la maîtrise d'ouvrage. Après des études à l'initiative d'une commune, les travaux bénéficient d'une décision d'intérêt général d'urgence. La commune demande la reconnaissance d'intérêt communautaire ; celui-ci sera apprécié en fonction des compétences de la communauté d'agglomération de l'Albigeois ; en cas d'accord, celle-ci assure la maîtrise d'ouvrage.</i>
Sanitaires et social
- Crèche, Relais assistance maternelle, aide à la petite enfance
<i>Relais d'assistantes maternelles : mise en ?uvre, gestion, coordination et animation d'un relais d'assistance maternelle privée sur le territoire communautaire</i>
Politique de la ville / Prévention de la délinquance
- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance et programmes d'actions définis dans le contrat de ville
- Contrat local de sécurité transports
Développement et aménagement économique
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale,
Développement et aménagement social et culturel
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs
<i>Sont déclarés d'intérêt communautaire les équipements culturels suivants : La médiathèque d'Albi (Pierre Amalric, la bibliothèque ludothèque de Cantepau y compris le médiabus). Les médiathèques de Saint-Juéry et de Lescure. - Par délibération du 27/06/2006 les équipements sportifs suivants : Espace nautique Atlantis à Albi Espace aquatique Taranis à Saint-Juéry</i>

- Programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche

Contribution au schéma de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche. Actions de développement et de promotion de l'enseignement supérieur et de la recherche en albigeois

- Activités culturelles ou socioculturelles

valorisation du patrimoine de l'agglomération (schémas, chartes, signalétiques, promotion) »

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Schéma de secteur

- Plans locaux d'urbanisme

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

La création et la réalisation de zones d'aménagement concerté permettant la mise en œuvre des objectifs du projet d'Agglomération nécessaires à l'exercice exclusif de la compétence économique de la C2A

- Constitution de réserves foncières

- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports

Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la 1ère partie du code des transports sous réserve de l'article L 3421-2 du même code

- Transport scolaire

- Plans de déplacement urbains

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

création ou aménagement et entretien des voiries d'intérêt communautaire (délibération du 8 décembre 2009). La participation aux opérations structurantes suivantes : - travaux d'achèvement de la RN 88 entre Marssac sur Tarn et Albi Le Séquestre. - Travaux de doublement de la Rocade d'Albi et de mise en sécurité de la RN 88 sur la commune de Lescure d'Albigeois. Nettoyement et balayage des voies, salage et déneigement espaces publics et places publiques. Définition des voies d'intérêt communautaire Les voies communales ouvertes à la circulation publique (y compris les rues piétonnes et les voies de circulation traversant ou longeant les places ou espaces publics et qui permettent d'assurer les continuités de liaison entre des voies communales ouvertes à la circulation publique Les chemins ruraux revêtus à minima d'un liant hydrocarboné et ouverts à la circulation publique Les espaces publics fonctionnellement liés à la voirie et affectés à du stationnement Les cheminements et ouvrages en site propre (pistes, passerelles, venelles, escaliers, passages, mails) revêtus ou ayant fait l'objet d'un aménagement spécial et réservés à la circulation publique des piétons et des cyclistes

- Parcs de stationnement

La création ou l'aménagement de parc de stationnement relais en entrée d'agglomération favorisant la desserte de transports en commun et permettant d'atteindre les objectifs de rationalisation des modes de déplacement. Les parcs de stationnement situés hors de la voie publique et constitués par un ouvrage de construction en souterrain ou en élévation.

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

Par délibération du 27/06/2006 Mise en œuvre des actions de compétence communautaire arrêtées dans le programme local de l'habitat et ce pour l'ensemble des compétences décrites en matière d'équilibre social de l'habitat

- Politique du logement non social

- Politique du logement social

- Action et aide financière en faveur du logement social

- Action en faveur du logement des personnes défavorisées

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

- Amélioration du parc immobilier bâti

- Droit de préemption urbain (DPU) pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat
- Actions de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre
Infrastructures
- Eclairage public
<i>Etudes, travaux (y compris extension ou renforcement, fournitures, pose, dépose, renouvellement, entretien, maintenance des ouvrages, équipements et autres dispositifs d'éclairage public).</i>
Autres
- Service public de défense extérieure contre l'incendie
- NTIC (Internet, câble...)
<i>"Nouvelles technologies de l'information et de la communication : établissement ou exploitation, sur le territoire, d'infrastructures et de réseaux de communication électroniques ouverts au public au sens du 3° et du 15° de l'article L 32 du code des postes et télécommunications électroniques".</i>
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Autres
<i>- La gestion d'un chenil-fourrière animale pour l'accueil des chiens et des chats et la réalisation de toutes actions, études, travaux nécessaires au maintien de la qualité et de la variété de ce service (A.P. du 25 mai 2005). « Développement des activités de pleine nature par la structuration d'un réseau de chemins de randonnées et de découverte-</i>

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
81	SMAEP du Gaillacois (200084507)	SM fermé	77 070
48	SM d'études et de promotion de l'axe européen Toulouse Lyon (253102446)	SM ouvert	2 484 185
81	SMAH du Dadou (200091692)	SM fermé	57 055
81	SM réalisation CRITT Tarnais conception création industrielle de produits (258101369)	SM ouvert	84 551
81	SM de développement de l'enseignement supérieur (Sup' Albi Tarn) (258101476)	SM ouvert	84 551
81	SM du bassin versant du Tarn aval (200002517)	SM ouvert	243 242
81	SM du SCOT du Grand Albigeois (258102458)	SM fermé	102 335

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2020 - millésimée 2017)